

POUR UNE POLITIQUE HANDICAP AMBITIEUSE!

La France compte près de 12 millions de personnes en situation de handicap et, parmi elles, 18% sont au chômage, ce qui représente près du double de la moyenne nationale. La politique d'insertion des personnes en situation de handicap constitue un enjeu de société et doit s'inscrire pleinement dans la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE). Les militants FOCom se mobilisent au quotidien pour soutenir l'emploi, améliorer l'accueil et les conditions de travail des salariés en situation de handicap.

L'emploi à Orange pour les salariés en situation de handicap

Le bilan annuel emploi 2020 présenté au CSEC en mai affiche seulement 23 recrutements de salariés en situation de handicap (versus 41 en 2019) pour un engagement de 150 dans l'accord handicap du 28 juin 2017.

Le plan d'embauche de l'accord handicap 2021-2023 prévoit:

- ▶ 3,6% des personnes recrutées en CDI seront des personnes en situation de handicap avec un minimum de 125 CDI,
- ▶ 2,6% des alternants accueillis seront des personnes en situation de handicap avec un minimum de 230 alternants.

Au regard des chiffres communiqués lors de la commission de suivi en mai, FOCom constate avec regret que la tendance à ne pas atteindre les objectifs se poursuit puisque seulement 6 personnes en situation de handicap ont été recrutées en CDI (2 CDI et 4 alternants) sur un total de 178 recrutements entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2021. Dans un contexte aggravé par la crise sanitaire, l'entreprise, qui se veut « socialement responsable », doit rester exemplaire en embauchant.

FOCom revendique, entre autres :

- ▶ Le respect des engagements de recrutements prévus dans l'accord,
- ▶ Une réelle parité femmes/hommes en matière de recrutement de salariés en situation de handicap,
- ▶ Des moyens suffisants pour permettre aux correspondants Handicap d'exécuter leurs missions,
- ▶ Une politique incitative afin que l'accord soit appliqué sur l'ensemble du territoire, ce qui n'est pas le cas actuellement.



Télétravail et handicap

Selon l'Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées), la limitation des interactions sociales, dans le cadre de la pandémie Covid-19, a lourdement pénalisé les travailleurs en situation de handicap. Dans une enquête menée par l'Agefiph et l'IFOP, près de 45% des travailleurs en situation de handicap se sont « sentis à l'écart » alors que ce taux n'est que de 33% dans la population générale. L'isolement des personnes handicapées dans le monde du travail pourrait encore accentuer les clivages et accroître le sentiment d'exclusion. Plus que jamais, l'entreprise doit être vigilante et renforcer les actions de prévention afin de lutter contre l'isolement et les risques psychosociaux.



J'adhère en ligne à FOCom

